(très bien à gauche), il a fallu une extrême complaisance pour que tels écarts se produisent; si cette affaire continue à être dirigée par voie administrative, il faut au moins qu'il ne soit porté aucune atteinte aux lois. (Bruit au centre).

Je suis ici l'interprète de mes amis et M. le ministre des finances aurait dû se rappeler que les lois de finances doivent être délibérées d'abord à la Chambre des députés. (Applaudissements à gauche).

M. Rouvier, ministre des finances. — Je ne crois pas que la Chambre veuille rouvrir sur cette question un grand débat. (Si! si! à gauche.)

J'ai fait au Sénat les mêmes déclarations qu'à la Chambre (protestations à gauche); je le crois ainsi.

Il résulte de divers documents que, pour deux congrégations, le droit serait du double ou du triple, mais ces chiffres ne sont pas définitifs.

Quant à la loi de 1824, elle a été appliquée successivement par plusieurs ministres, notamment par M. Brisson, qui présidait le conseil en 1885. (Hilarité prolongée.)

M. Brisson, furieux, gesticulant à son banc, crie: Je vous répondrai, M. le ministre.

M. Rouvier. — Et je constate que tous les gouvernements, et même celui de M. Brisson, ont rencontré des obstacles légaux dont ils ont dû tenir compte et la jurisprudence, en effet, n'est établie que par des arrêts récents.

Il y a même encore des litiges pendants.

L'ensemble du budget du Sénat est voté sans modification par 282 voix contre 29.

M. Després expose les plaintes de l'industrie sucrière et demande la discussion immédiate de sa proposition.

M. Develle répond que la commission du budget est saisie du projet, le gouvernement est à la disposition de la Chambre.

M. Després veut répliquer au milieu du tumulte de la gauche.

M. Floquet déclare que l'incident est clos.

CLOTURE DE LA SESSION

M. Constans donne lecture du décret de clôture.

La séance est levée à 5 heures 10.

SÉNAT

Séance du mercredi 24 décembre

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à trois heures.

Le Sénat adopte un projet de loi portant ouverture au ministère de l'instruction publique, de crédits supplémentaires pour les lycées de garçons et un projet de loi sur les fonds d'avances de la caisse des chemins vicinaux.

La séance, suspendue à heures, est reprise à 5 h. 05.

CLOTURE DE LA SESSION

M. de Freycinet, président du conseil, donne lecture du décret de clôture de la session extraordinaire de 1890.

M. le Président. — Acte est donné de ce décret.

La session est close.

La séance est levée à 5 heures 15.

NOUVELLES DU JOUR

L'affaire d'Ascq

Ascq, 24 décembre.

Chocquel a été interrogé par M. Legrand depuis 2 heures, jusqu'à 6 heures du soir. Il s'est contredit plusieurs fois avec lui-même et avec Marescaux; il prétend que la veille du crime, à leur rentrée de Lille, Marescaux lui a donné vingt francs pour qu'il ne soit pas obligé d'avouer à sa femme qu'il avait bu plus qu'il n'avait travaillé la semaine précédente.

Le jour même du crime, voyant que Marescaux ne venait pas, vers six heures du matin, à l'estaminet Christian où ils s'étaient donné rendez-vous pour prendre le café et aller à Cysoing, il a pris le train pour Lille.

A la gare de Lille, il apprit, dit-il, la nouvelle du crime; il est retourné alors à Ascq et a cherché Marescaux pour lui dire qu'on désignait Laballe comme l'assassin. Marescaux lui aurait encore donné vingt francs en disant : « Fais le nécessaire ». Chocquel se mit à boire le reste de la journée. L'affaire en est là.

A propos de l'affaire Padlewsky. — Décorations accordées par le Tzar

Paris, 24 décembre. — Le Tzar vient d'envoyer vingt décorations accompagnées de vingt brevets en blanc à M. Lozé, chargé de les distribuer.

Bismarck contre Guillaume II

Berlin, 24 décembre. — M. de Bismarck, de retour à Friedrichsruhe, fait réclamer par son journal, les *Nouvelles de Hambourg*, la dissolution du Reichstag sous prétexte qu'il a été nommé avant que l'on connût les réformes proposées par l'empereur. Il adjure les conservateurs, qui déjà au landtag prussien sont entrés en conflit avec le gouvernement, de combattre ces réformes qu'il considère comme étant de nature à compromettre l'existence même de l'empire.

Cette déclaration de guerre aurait fort ému l'empereur qui aurait eu à ce sujet une longue conférence avec M. de Caprivi.

Remède bien payé

Berlin, 24 décembre. — D'après la *Hamburger Correspondent*, la monopolisation du remède de Koch vaudra à ce dernier une indemnité d'un million de marks. Les assistants recevront un demi-million. En outre, une somme importante, prise sur les bénéfices de la vente évaluée à quatre millions, sera payée annuellement au docteur Koch.

La grève des employés de chemins de fer en Angleterre

Londres, 24 décembre. — La grève des employés des *railways* écossais s'étend de plus en plus; le service des trains est partout entravé et presque complètement suspendu sur plusieurs points, notamment à Edimbourg et Glasgow.

Le charbon pour les usages domestiques et pour les usines à gaz commencent à manquer; les affaires sont arrêtées à Glasgow.

M. Grégoire à Palerme

Palerme, 24 décembre. — Un rédacteur du *Journal de Sicile* aurait fait une enquête d'après laquelle il résulterait que M. Grégoire est arrivé à Palerme avec un ami que l'on supposait être Padlewski; mais celui-ci aurait déjà, croit-on, quitté Palerme.

Au Vatican. — Léon XIII bien portant

Rome 24 décembre. — Le pape, après la réception des cardinaux, s'est entretenu familièrement avec eux. Il a dit à l'un des prélats : « Jamais je ne me suis si bien porté. C'est un effet de la Providence, car ma constitution n'est pas robuste, mais je sens que je puis durer encore longtemps.»

Douze jeunes filles noyées

Berlin, 24 décembre. — Un accident terrible s'est produit près de Lutienburg (province de Holstein). Douze jeunes filles, qui revenaient d'un cours d'instruction religieuse, ayant voulu traverser à pied la glace du lac Salenter, se sont noyées toutes.

L'affaire Labruyère-Duc-Quercy

Paris, 24 décembre. — Voici, très sommairement analysé, le long jugement de condamnation que le tribunal vient de prononcer contre tous les accusés.

D'abord, le tribunal affirme que le fugitif est bien Padlewski, soit !

Ensuite, en droit il déclare :

« 1. Qu'il y a recel : Le recel puni par l'article 248 du code pénal, étant tout acte ou toute série d'actes combinés pour soustraire à l'action de la loi un criminel recherché.

» 2° Que la loi pénale punit, non seulement le recel du condamné pour crime emportant peine afflictive, mais encore celui de l'homme recherché pour un tel crime;

» 3° Que la connaissance de la situation de Padlewski était certaine chez les trois inculpés. »

Quant à l'application de la peine, le tribunal distingue. A Mme Duc-Quercy qui, « si elle a violé la loi pénale, n'a obéi cependant qu'à un mobile désintéressé, sans chercher à tirer de sa conduite, ni vanité, ni profit », deux mois de prison;

A. M. de Labruyère qui « a eu pour but principal de se faire une réclame personnelle, de se mettre en évidence et d'acquérir par ce coup d'audace une notoriété *considérable* » et que, après avoir tiré vanité, puis profit de son acte, lui a donné un retentissement aggravant singulièrement sa faute », treize mois de prison ;

A M. Grégoire, défaillant, huit mois de prison.

Il faut s'attendre à voir ce jugement soumis à l'appréciation de la cour d'appel, et plus tard de la cour de cassation.

Les deux condamnés présents ont écouté le prononcé de leur peine avec impassibilité et se sont aussitôt retirés.

On commentait beaucoup dans l'auditoire très nombreux et très agité la sévérité de ces condamnations.

La suppression des octrois

Paris, 24 décembre. — Le rapport de la commission d'initiative chargée d'examiner la proposition de M. Guillaumou, relative à la suppression des octrois, conclut à la prise en considération de cette proposition.

Le tarif douanier

Paris, 24 décembre. — Sur le rapport de M. Graux, la commission générale des douanes a voté les tarifs applicables aux graines de provenance étrangères ; elle a créé une catégorie spéciale pour les graines de betteraves, avec un droit de 80 francs tarif maximum et 60 fr. tarif minimum.

Sur les betteraves étrangères 0,40 cent. par 100 kilos.

Racines de chicorée vertes, 1 fr. et 75 cent.; racines sèches, 4 fr. et 3 fr.

La commission a ensuite examiné le rapport de M. Balsan sur la bonneterie de coton, de laine et de soie; ce rapport a été adopté.

La commission a décidé d'appliquer aux résines les droits suivants : Gommes résines bruts, brais, poix, pains de résine, goudron végétal, colophanes et autres produits résineux, 10 fr. et 6 fr.

Les résines exotiques resteront exemptes.

Pour la térébenthine et l'essence de térébenthine, les droits ont été fixés à 24 et 12 fr.

La suppression des sous-préfets

Paris, 24 décembre. — La commission d'initiative, sous réserve des modifications qui pourraient être introduites, vient de déposer son rapport qui conclut à la prise en considération de la proposition de M. Thellier de Poncheville, ayant pour objet la suppression des sous-préfets et des conseils d'arrondissements, et la création de conseils cantonaux.

Le rapport estime qu'on trouvera dans cette proposition un terrain de transaction sur les propositions de M. Beauquier sur l'extension des départements et de M. Hovelacque, sur la réduction du nombre des départements et la suppression de la tutelle administrative auxquelles la Chambre trouvera peut-être un caractère trop absolu.

L'impôt sur le transport des voyageurs

Paris, 24 décembre. — Le rapport de la commission d'initiative chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Guillemet, pour la réduction partielle de l'impôt sur le transport des voyageurs par chemins de fer et l'abaissement à 5 centimes du tarif kilométrique des voyageurs de 3e classe, y compris l'impôt, vient d'être déposé par M. de Pontbriand.

Il conclut à la prise en considération.

A la recherche de Padlewski

Rome, 24 décembre. — Une dépêche privée de Milan annonce que l'inspecteur Soudais est arrivé dans cette ville avec mission de découvrir Padlewski.

Grève d'employés de chemin de fer

Londres, 24 décembre, — La grève des employés des chemins de fer dans le sud de l'Ecosse prend de l'extension.

Les compagnies sont résolues à ne pas céder aux demandes des grévistes.

La circulation des trains devient de plus en plus difficile, notamment sur la ligne de la *North Pritish railway Company*, qui a fait annoncer qu'elle ne peut pas accepter les marchandises.

Les grévistes de Carlisle, gare importante de jonction des chemins de fer d'Angleterre et d'Ecosse, ont fait une démonstration aujourd'hui dans les rues de la ville.

Le train de la malle-poste de Londres est arrivé à Perth hier avec trois heures de retard.

Jusqu'à présent, aucun désordre ne s'est produit, mais la milice est toujours sur le qui-vive.

L'affaire Fouroux

La séance tenue mardi soir par le Conseil municipal de Toulon a été des plus orageuses.

Le Conseil, étroitement lié par ses actes à l'administration de M. Fouroux, a été hué par la foule qui se pressait dans l'enceinte réservée au public.

Par deux fois, l'adjoint faisant fonctions de maire a donné l'ordre de faire évacuer la salle, mais la foule a tenu bon, et c'est au cri de «démission» rythmé sur l'air des lampions, que la séance a été levée.

Au cours de cette séance, un conseiller municipal a demandé le Grand-Théâtre pour y donner une réunion publique au sujet de l'affaire Fouroux, et de la situation municipale.

On croit que l'administration, eu égard à la surexcitation des esprits, repoussera cette demande, dans la crainte de troubles possibles.

Collision en mer. — 23 victimes

Une dépêche du *Lloyd*, datée de Pernambuco, annonce qu'une collision a eu lieu entre le navire anglais *Talookdar*, allant de Calcuta à Londres, et le navire allemand *Libussa*, allant de Hambourg à Valparaiso. Le *Talookdar* a sombré. Vingt-deux hommes de son équipage, assure-t-on, ainsi que le capitaine, se sont noyés ; les autres ont été recueillis par le *Libussa*, qui avait lui-même subi de graves accidents.

Un cyclone

La ville de Batherton (Etats-Unis) a été en partie détruite par un tornado. Un homme a été tué; six autres grièvement blessés.

NOËL

Enfants, voici Noël ! Un ange radieux
Va descendre, à minuit, de la splendeur des cieux.
Dans les pans relevés de sa robe éclatante
Il vous apportera des cadeaux merveilleux.
La distribution sera large, abondante;
Au milieu des jouets et des sacs de bonbons,
Vous verrez, vêtu d'or, le prince des Savons,
Le CONGO trois fois fin dont les puissants arômes
Surpassent en douceur les plus précieux baumes;
Le CONGO renommé qui secourt si souvent,
Bienfaiteur généreux, le pauvre et l'indigent ;
Qui donne aux tombolas ses coffrets magnifiques
Où des pinceaux légers, habiles et magiques
Ont couché des couleurs prises à l'arc-en-ciel,
Ou sur le front brillant d'un chérubin vermeil...
Pour faire des heureux, il n'a pas son pareil.

23119 *Un Poète Roubaisien à M. Victor Vaissier.*

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Contributions directes. — La matrice des patentes supplémentaires relatives au quatrième trimestre de 1890, pour les cantons Est et Ouest, est déposée à la Mairie ; pendant dix jours, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

La fête de la Noël. — Cette grande solennité du culte catholique a été célébrée avec éclat dans toutes les paroisses et chapelles de la ville. Dès quatre heures du matin, les cloches des églises unissaient leurs joyeuses volées pour appeler les fidèles à la première messe, dite messe de minuit.

Cet office a été partout très suivi. L'intérieur des édifices religieux était brillamment illuminé. Presque tous les assistants se sont approchés de la table sainte. Les communions ont été aussi très nombreuses aux autres messes qui se sont succédé presque sans interruption pendant toute la matinée.

La grand'messe célébrée, dans quelques paroisses, à 9 heures 1/2, et dans les autres à dix heures, avait attiré une foule considérable dans toutes les églises.

Les chants ont été exécutés avec la plus grande solennité; toutes les chorales et maîtrises ont déployé un empressement et des qualités d'exécution dignes d'éloges.

A Saint-Martin, la maîtrise de la paroisse a interprété la messe dite de Sainte-Thérèse de Th. de La Hache, avec accompagnement d'orchestre. L'impression produite par cette audition a été des meilleures.

La maîtrise de Saint-Martin, comme elle en a d'ailleurs l'habitude, a parfaitement rendu les beautés de cette œuvre, écrite avec un sentiment profond des expressions à traduire.

A Notre-Dame, la chorale a exécuté la même messe. Nous lui devons les plus grands éloges pour son interprétation irréprochable.

Cette société avait déjà exécuté, à la messe de 4 h. 1/2, la messe de Dillies avec l'imposant *Credo* de Dumont. A l'offertoire, elle a chanté le beau Noël de Roche; les solos pour baryton ont été exécutés par M. Carlos Selosse, qui a fait preuve d'un goût musical distingué et qui possède une voix sympathique et bien timbrée.

Nous ne pouvons terminer ce court aperçu sur la physionomie de la journée de Noël sans parler des organistes qui, par leurs variations sur les Noëls populaires, ont évoqué dans nos âmes les doux souvenirs de nos jeunes années.

M. Koszul a, dans ce genre, exécuté, avec un brio entraînant, à l'offertoire de la grand'messe, une délicieuse page de Guilmant comprenant trois anciens Noëls enchâssés dans une gracieuse pastorale d'un style moderne du meilleur aloi.

M. Meyer, dans ses offertoires et sorties, a également exécuté de brillantes fantaisies sur ces airs si connus et qu'on entend toujours avec un nouveau plaisir.

Dans les localités environnantes, la fête de Noël a été célébrée aussi avec toute la solennité désirable. Les églises décorées avec goût, les chants, l'affluence des fidèles ont témoigné partout de la vivacité de la foi parmi nos populations.

—

La Grand'-Messe de Noël a été célébrée dans la nouvelle paroisse de Saint Jean-Baptiste avec une solennité qui a réellement émerveillé les nombreux fidèles présents.

M. l'abbé Delesalle, qui sera prochainement installé curé de la paroisse, est monté en chaire. En une touchante improvisation, il a dit combien son cœur de pasteur et de prêtre était ému de voir son église déjà presque insuffisante pour contenir le flot des fidèles.

Mais si les fidèles avaient pu prendre la parole à leur tour, ils auraient dit combien ils étaient reconnaissants à leur pasteur d'avoir su réunir, dans une église à peine ouverte, toutes les pompes dont la religion catholique sait si bien accompagner les cérémonies du Culte.

Sous l'habile direction de M. Minssart, un choral presque improvisé, nous a donné une exécution digne des plus grands éloges.

Si l'oreille du musicien était charmée en reconnaissant, dans le fondu des voix, dans l'excellence de la direction, dans l'observation des nuances, la science et le goût du maître qui dirigeait, l'âme du chrétien était, elle aussi, touchée par le sentiment profondément religieux qui se dégageait de cette exécution.

Impossible de rendre avec plus d'onction que l'ont fait MM. Pollet, Holleville et Desbouvrie, la suave prière de l'*Adoremus* de la messe de Diesch, alternant avec la brillante fanfare du *Gloria*; dans l'*O Salutaris* dit par la voix jeune et vibrante de M. Paul Prouvost, dans le *Tantum* si touchant tiré de la messe de l'abbé Blin, ce même sentiment religieux apparaissait à chaque phrase.

Dans l'*Agnus Dei*, admirable page de musique religieuse arrangée d'après un ancien maître, par Laurent de Rillé, la sureté d'intonation, le goût impeccable, le sentiment profond du soliste M. Holleville, la perfection de l'accompagnement par les chœurs, nous rappelaient invinciblement ces auditions de la chapelle Russe, encore présentes à la mémoire de tous.

M. Wasenove, dont l'éloge n'est plus à faire, accompagnait cette longue exécution. Il a su faire ressortir la qualité, réellement hors de pair, des orgues de saint Jean-Baptiste, en nous rappelant les vieux chants de Noël, d'abord, puis dans la brillante exécution des grandes compositions pour l'Offertoire et pour la sortie.

La propriété foncière. — A l'audience des criées du mercredi 24 décembre, au tribunal civil de Lille, il a été statué ainsi sur les affaires suivantes :

Une propriété sise à Roubaix, rue de l'Hermitage, 11, et rue Vaucanson, comprenant deux maisons dont une à usage de cabaret, l'autre à usage de boucherie, mise à prix après surenchère 5.835 fr., a été adjugée 6.250 fr. à Me Houzé.

Huit maisons d'ouvriers, formant la cour Vandenheede, et ayant accès à la rue Vaucanson par servitude sur une autre propriété, mises à prix après surenchère 2 355 fr., ont été adjugées 3.200 francs à Me Houzé.

Une maison à usage d'estaminet, sise à Roubaix, rue Vaucanson, 13, mise-à-prix aussi après surenchère 1,235 francs, a été adjugée 4 000 fr. à Me Boitel.

Toutes ces propriétés sont grevées de l'usufruit d'une personne âgée de 65 ans.

La vente du poisson. — Du 10 au 20 décembre il a été vendu, aux halles de Roubaix, 20.832 kilogrammes de poissons.

Un accident au peignage Binet. — Une ouvrière soigneuse, de dix-sept ans, Mlle Pauline Esquinet, employée au peignage de MM. Binet fils, a été victime, mardi soir, d'un grave accident. Elle était occupée à nettoyer son métier, lorsque, par suite d'un faux mouvement, le déclenchement s'opéra et elle eût la main gauche prise dans l'engrenage. Ses compagnes se portèrent à son secours tandis qu'on allait chercher un médecin; la jeune fille, qui avait la main écrasée, fut reconduite chez ses parents à Roubaix, rue de l'Abattoir, 7, et de là à l'Hôtel-Dieu où l'amputation de l'index a été jugée nécessaire.

L'incendie de la rue des Fleurs. — La rue des Fleurs, qui avait été barricadée pour les travaux de démolition du pan de mur de l'établissement incendié de M. Prouvost-Screpel, a été rendue à la circulation.

Une chute, boulevard Gambetta. — Une femme de soixante-cinq ans, Mme Julie Haezebrouck, veuve de M. Antoine Dufossez, passait, mercredi matin, boulevard Gambetta, quand elle fut bousculée par un garçon boucher qui continua sa course sans même s'arrêter. Mme Haezebrouck, perdant l'équilibre, tomba si malheureusement qu'elle se fractura la jambe droite. Transportée dans une maison voisine par des passants, la blessée après avoir reçu les soins d'un docteur, a été transportée chez elle rue de Lannoy.

Le bruit s'est répandu, à Roubaix, mercredi matin, qu'un infanticide avait été commis au fort Frasez, rue de l'Alma. Les détails circonstanciés que l'on donnait sur le crime ne permettaient pas de douter de son authenticité. Disons de suite que la nouvelle était sinon erronée, du moins considérablement exagérée. Voici d'ailleurs ce qui s'est passé.

Une ouvrière peigneuse, employée chez M. Vinchon, rue du Marquisat, Léopoldine Fromont, femme de M. Alfred Hache, en rentrant chez elle, lundi soir, rue d'Arcole, cité Saint-Léon, trébucha contre un obstacle qui se trouvait dans le couloir conduisant à la *courée*. Elle retourna chez elle et revint avec une lumière ; elle remarqua alors que l'obstacle était un sac dont l'ouverture était liée avec un cordon blanc. La femme Hache fut effrayée de cette découverte, et l'idée lui vint que le colis renfermait le corps d'un enfant. Le lendemain matin, elle fit part de ses soupçons à ses compagnes d'atelier. Ce qui n'était qu'une supposition fut bientôt pris pour de la réalité.

La police mise au courant de ce racontar, commença aussitôt une enquête. Léopoldine Fromont fut appelée au bureau de M Horber, commissaire de police du 1er arrondissement, à qui elle renouvela la déclaration qu'elle avait faite au peignage.

Deux agents de la sûreté se sont mis à la recherche du sac mystérieux: ajoutons qu'il est dès maintenant hors de doute, qu'il renfermait des déchets qu'un ivrogne quelconque aurait perdu.

Une disparition. — Une jeune fille de la rue Daubenton, Mlle Julie Vandermersch, ouvrière dans un peignage important de la ville, a disparu du logement qu'elle occupait, depuis environ une quinzaine de jours. Le départ de cette jeune fille coïncide avec la disparition d'une certaine somme d'argent que nous avons relatée en son temps. La famille de l'ouvrière a fait faire des recherches dans différentes maisons où celle-ci avait l'habitude de se rendre, mais elles sont demeurées sans résultat. Le jour de sa disparition Mlle Vandermersch portait une robe en mérinos violet, un tablier en cachemire noir bordé de velours, des bas blancs, un fichu en laine grise et des souliers molière.

Un accident Grand'Place. — Mercredi matin, un jeune homme d'une vingtaine d'années, M. Alfred Verrest, porteur d'un panier de légumes qu'il avait été chercher aux Halles, en voulant descendre du trottoir, près du café Soyez, à l'angle de la Grand'Place et de la rue Pierre-Motte, glissa sur la neige durcie et tomba. Dans sa chute le jeune garçon s'était démis le poignet. Lorsqu'il voulut se remettre en marche, il fut pris de douleurs si fortes dans les reins et au côté droit qu'il s'affaissa en poussant un cri. Plusieurs personnes se portèrent à son secours et le transportèrent dans une pharmacie voisine, où après avoir reçu des soins il fut reconduit en voiture chez ses parents, rue de la Redoute. On craint des lésions internes.

Un enfant blessé, rue du Collège. — Un accident s'est produit, mercredi matin, dans la rue du Collège, vers onze heures et demie. Plusieurs gamins étaient occupés à glisser au milieu de la chaussée quand ils se garèrent pour laisser passer le tramway. Immédiatement ils reprirent leur jeu, lorsqu'un camion de charbon venant en sens inverse, renversa l'un d'eux, un enfant âgé de neuf ans et nommé Emile Decuyper, qui fut piétiné par le cheval. Le conducteur eût la présence d'esprit d'arrêter son cheval : il évita ainsi une catastrophe, car le petit Emile avait été jeté de côté et les roues du camion lui auraient infailliblement passé sur le corps. Le jeune enfant portait au-dessus de l'œil une blessure et avait de multiples contusions au bras droit. Le conducteur a fait donner des soins au petit blessé et l'a reconduit chez ses parents rue Saint-Antoine.

Une arrestation rue de l'Ommelet. — Une femme de 35 ans, nommée Eulalie Deruyck, expulsée de France depuis le 12 avril 1889 à la suite de plusieurs condamnations pour vols de linge et d'effets d'habillement, est déjà revenue deux fois à Roubaix où elle a été arrêtée. Elle s'y cachait chaque fois sous un nom d'emprunt et il y a quelques jours elle louait une chambre chez M. Bonte, rue de l'Ommelet. Malheureusement elle vivait en mauvaise intelligence avec un individu dont la seule profession était de mendier. Les scènes de violence et de tapage attirèrent l'attention de la police sur la femme Deruyck, qui fut arrêtée pour la troisième fois, mercredi matin, par les agents de sûreté Juvelier et Castelain.

Un vol, rue de Flandre. — Des malfaiteurs se sont introduits, dans l'après-midi de mardi, dans le logement d'une couturière, Mlle Colette Schranim, rue de Flandre. Cette ouvrière, qui va travailler à la journée, avait fermé sa porte à clef le matin, et lorsqu'elle revint, elle trouva la serrure fracturée; la porte était ouverte et tout son mobilier sens dessus-dessous. Un coffre dans lequel elle avait placé ses effets et de l'argent avait été forcé; les voleurs se sont contentés d'enlever une paire de boucles d'oreilles en or doublé. Tous les locataires de la maison ont été interrogés, mais aucun d'eux n'a rien remarqué. Une enquête est ouverte par M. Martin, commissaire de police du 4e arrondissement.

Un vol, rue du Grand Chemin. — Un cocher de place de Tourcoing, Louis Leman, se présentait, mardi soir, chez M. Jean Baptiste Lorthiois, cabaretier, 99, rue du Grand-Chemin et se faisait servir un verre de menthe. Au moment de solder sa consommation, Leman s'approcha du comptoir, remit au cabaretier une pièce de cinquante centimes et, pendant que celui-ci rendait de la monnaie, le cocher mettait tranquillement dans sa poche un litre de menthe qui était resté sur la table. Ce ne fut que lorsque son client fut dehors que M. Lorthiois s'aperçut du vol. Il courut à la porte, mais Leman, craignant d'être arrêté s'enfuyait à toutes jambes : il fut bientôt à l'abri de toute poursuite. Ce singulier automédon est activement recherché.

Un vol de charbon. — Tous les ans, à pareille époque, des vols de cette nature sont commis. Depuis quelque temps on s'apercevait que des voleurs s'introduisaient dans les voies de garage de la nouvelle gare annexe entre Roubaix et Tourcoing.

Une surveillance étroite n'avait pourtant pu amener la découverte des coupables. Mercredi matin, des employés virent un gamin d'une douzaine d'années qui se faufilait entre les wagons ; ne se croyant pas remarqué, ce dernier déploya un sac qu'il tenait caché et le remplit de charbon, puis, il le chargea sur ses épaules et s'en retourna. Mais il fut arrêté au passage et remis entre les mains des agents de service au poste du pont Morel. C'est un nommé Gustave Fontaine, dont les parents habitent la rue Jacquart.

Un commissionnaire... voleur. — Une dame de la rue de la Fosse-aux-Chênes, Mme L..., était allée mardi au marché de la Grand'Place où elle avait acheté différents objets. Un jeune homme paraissant âgé d'une vingtaine d'années s'offrit à porter à domicile les emplettes que la dame venait de faire. Celle-ci lui confia des rideaux, une toile cirée et quelques objets en faïence. Elle avait à peine fait quelques pas dans la rue du Curé qu'elle s'aperçut que le commissionnaire ne la suivait plus. Elle revint sur la Grand'Place, mais il lui fut impossible de retrouver la trace du hardi coquin. Elle a porté plainte. Hatons-nous de dire, pour la sauvegarde de la corporation des commissionnaires de Roubaix, que celui-ci n'était pas muni de la plaque réglementaire.

Une scène de violence s'est passée, mardi soir, entre un ancien agent de police, nommé M... et une femme qui habite avec lui, Aurore A.. . C'est à la suite d'une discussion qu'elle s'est produite. Un grand nombre de personnes ont entendu les cris que poussait la malheureuse femme et sont allés chercher la police pour la délivrer. Aurore A... a été grièvement blessée et le médecin qui lui a donné des soins a déclaré qu'il en résulterait une incapacité de travail de plusieurs semaines. Quant à M... il a été mis en état d'arrestation et conduit le soir même au dépôt de sûreté du troisième arrondissement.

Une tombola. — Dimanche a eu lieu, à l'estaminet du *Moviar*, au Blanc-Seau, le tirage de la tombola organisée au bénéfice d'une femme veuve avec sept enfants.

Voici la liste des numéros gagnants : 813, 461, 690, 96, 1138, 672, 1097, 1493, 1070, 231, 1260, 875, 522, 1510.

Les lots qui ne seront pas réclamés avant le 1er janvier prochain, seront vendus au profit de l'œuvre.

Une tombola. — Dimanche a eu lieu, chez M. Désiré Leclercq, à l'estaminet du *Mobilisé*, rue de l'Epeule, le tirage de la tombola organisée au profit d'une œuvre de bienfaisance. Voici la liste des numéros gagnants :

2329, 4, 491, 1392, 1238, 1615, 1175, 1188, 473, 2268, 95, 426, 1142, 2718, 185, 351, 301, 1131, 495, 937, 101, 429, 1213, 2551, 464, 1556, 1420, 1829, 1323, 77.

Nécrologie. — On annonce la mort de Mme Augustine Derumaux, membre des Confréries de Saint-Vincent-de-Paul et du Tiers-Ordre, veuve de M. Jean-Baptiste Dubar, âgée de 57 ans, demeurant rue d'Inkermann, 89.

La messe de convoi sera célébrée le vendredi 26 courant à neuf heures et les convoi et service solennels auront lieu le samedi 27 dudit mois, à dix heures, en l'église Saint-Sépulcre.

Wattrelos. — On nous prie de rappeler que c'est aujourd'hui jeudi, jour de Noël, qu'aura lieu la séance récréative organisée par les anciens élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes. Le comité n'a rien négligé pour que la soirée soit aussi intéressante que possible et il ose espérer que le public répondra à ses efforts. Outre le plaisir de participer à une bonne œuvre on aura encore celui d'assister à une séance instructive et amusante : indépendamment des nombreux intermèdes de tous genres qui seront donnés, les anciens élèves joueront deux pièces : une comédie : *Les deux Députés* et un drame : *Le Roi des oubliettes*. On commencera à cinq heures et demie très précises.

— La Société de gymnastique la *Française*, siégeant à l'estaminet de l'*Ancienne maison Commune*, a fait une promenade dimanche dernier, accompagnée de la Société la *Jeunesse du Blanc Seau*. Les gymnastes se sont mis en route à huit heures du matin et sont rentrés à cinq heures du soir, après avoir gaillardement parcouru 35 kilomètres.

Cette marche, dirigée par M. Widauw, le sympathique et dévoué chef de la Société du Blanc-Seau a des mieux réussi.

COMMUNICATIONS DIVERSES

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Un groupe de la société de consommation de la rue des Filatures, désireux de faire connaître les démarches faites en vue de procurer aux membres de la société une amélioration notable dans les prix du pain et de sa qualité de première nécessité, a décidé de convoquer tous les sociétaires à une réunion générale qui se tiendra le dimanche 28 décembre, à cinq heures très précises de l'après-midi, Brasserie du Globe, Grande-Rue.

» Plusieurs questions urgentes et de la dernière importance devant y être traitées, telles que nomination d'un administrateur et formation d'un conseil de surveillance, on fait un pressant appel à notre sollicitude pour l'œuvre, en nous priant d'honorer cette réunion de notre présence.

Un groupe de sociétaires

La chambre syndicale des garçons brasseurs de Roubaix-Tourcoing et des environs tiendra une réunion extraordinaire au local, estaminet du *Baryton*, rue du Grand-Chemin, n° 60, à Roubaix, le dimanche 28 courant, à 4 heures très précises du soir. Voici l'ordre du jour : Article 6. paragraphe 3, tout membre en retard de trois cotisations sera considéré comme démissionnaire.

Une lettre bien autorisée !

Saint-Guiraud (Hérault), le 29 mars 1890. — Je n'ai qu'à me louer de l'usage quotidien que je fais de vos Pilules Suisses, un mieux sensible n'a pas tardé à se produire ; je les considère comme le plus précieux auxiliaire contre la maladie de foie dont je souffre. (Sig. lég.)

25112d — Mistre, maire de Saint-Guiraud.

Tous nos abonnés et tous nos acheteurs au numéro ont droit à notre prime d'Eau minérale naturelle de Vals, source « Les Célestins », autorisée par l'Etat et approuvée par l'Académie de Médecine. Envoi 50 bouteilles contre mandat poste de 15 fr. adressé à l'administration du journal. Port en sus. 19

LE MASSON, dentiste,

cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.

Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.

24863—49520

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

L'IDÉAL

Que d'hommes, ici-bas, vont se creusant la tête,
Pour chercher l'idéal, dans leur moindre besoin;
Mais l'idéal parfait, comme objet de toilette,
C'est le savon Ferraille orné de tant de soins.

Savonnerie FERRAILLE Aîné

à CROIX, près Roubaix. 50256 l

TOURCOING

La gelée. — Depuis quelques jours la circulation des voitures et des piétons devient de plus en plus difficile, et on signale de nombreuses chutes. Certains points de la ville, et plus spécialement la place de Halles, sont devenus, le soir surtout, le rendez-vous de quantité de patineurs qui s'y livrent à tous leurs ébats, comme sur une véritable glace; mais où les malheureux piétons ne se hasardent plus qu'avec d'infinies précautions.

L'administration a pris mercredi, une excellente mesure, en faisant répandre des cendres à cet endroit si fréquenté et devenu fort dangereux.

Ce même jour, vers 1 heure de l'après-midi, un cheval attelé à une voiture remplie de pains et de coquilles du Noël, s'est abattu, rue du Fouilly, et une partie du chargement a été lancée au loin sur le pavé. Heureusement le conducteur et une dame qui l'accompagnait, s'en sont tirés sans autre accident.

La sonnerie de St-Christophe. — Quelques mots encore sur la belle cloche qui vient de disparaître.

Et d'abord, une petite rectification : dans le dernier article, que nous avons consacré à la descente de la cloche, on a nommé par erreur, un architecte de la ville comme ayant dirigé tous les travaux. Il y a bien eu un architecte, mais c'est M. Croin seul qui a présidé à toutes les opérations.

La cloche était encore moins lourde qu'on ne l'avait dit : on avait fait une erreur de calcul lors de la pesée : le poids réel est de 3.260 kilogs.

Une règle établie depuis bien des siècles, c'est que le poids du battant ne doit être que le vingtième de celui de la cloche. En effet, le battant de *Ferdinande-Françoise* pesait bien environ 150 kilogs.

La cloche avait trois mètres de tour au *cerveau*, et plus de 5 mètres à la base. Sa hauteur était de 1 mètre 61.

Rétablissons encore une fois l'inscription, et faisons-la suivre de quelques lignes, empruntées à l'*Histoire des Seigneurs de Tourcoing*, qui peuvent donner une idée de la puissance de notre ancien seigneur et éclaircissent en même temps quelques points de l'Histoire locale :

Nota : En tête de l'inscription, on voyait le monogramme du Christ ; et un peu plus bas, le médaillon du prince de Croy. Les premières lignes étaient en grandes majuscules romaines ; les dernières, en caractères moitié moins grands.

« *Ferdinand Joseph François suis nommé, par tres-hault et tres-puissent Prince Monseigneur de Croy duc d'Havre Prince ne du Saint Empire Grand d'Espaigne Chevalier de la Toison-d'Or, Souverain de la Cotte, Comte de Fontnoy, de Haines, Marquis de Chemery & Seigneur de Torcoin. L'an 1686. Nous avons esté fondue tous quatre par Toussames et Jean Les Aubertin* »

« Ferdinand-Joseph ajoutait aux titres si relevés de duc d'Havré et de Croy celui de Souverain ou libre Baron de la Coste en Allemagne.

» Ce qui avait surtout accru ses possessions et ses titres, c'était son mariage avec Marie Joséphine Barbe de Halluyn, dame de Wailly, de Tilloy de Hamès, de Sangatte de Leuilly, de Saint-Saufleu. Elle était fille et unique héritière d'Alexandre Timoleon de Halluyn, capitaine des gardes de Gaston de France, Duc d'Orléans et de Marie Yolande Barbe de Bassompierre.

» Ce fut le 24 octobre 1663 que l'on signa le contrat et le 29 que le mariage fut célébré au château de Wailly, près d'Amiens. Une rue de Tourcoing prit à cette occasion le nom de Wailly qu'elle porte encore aujourd'hui de même qu'une autre a gardé le nom d'Havré. Tourcoing était sans nul doute une des plus belles possessions du duc d'Havré et de Croy. Ferdinand-Joseph y favorisa en particulier le couvent de Notre-Dame-des-Anges. Il permit que le nombre de religieuses fut porté à 24, comme la demande en avait été faite par les sœurs et par les magistrats de la ville (16 juin 1666); mais tout aussi soigneux du bien des pauvres il ordonna que l'hôpital entretint une huitième *Chartrière*, ou femme infirme. »

Ferdinand-Joseph de Croy a laissé après lui plusieurs fils et filles. Il est mort en 1694 à l'âge de 50 ans.

Quant à la nouvelle sonnerie de Saint-Christophe, ce sera, nous assure-t-on, la plus belle des environs, et elle pourra rivaliser même avec celle de Notre-Dame de Tournai. Ce n'est pas une cloche seulement, mais bien trois qu'on va fondre à Douai et qu'on espère pouvoir mettre en place pour Pâques. Elles pèseront respectivement 6,000, 5.000 et 4,000 kilogs. Celle qui reste au clocher pèse 3,000 kilogs.

Ce sera donc une magnifique sonnerie et on pourra dire une fois de plus, à l'aspect lamentable de la façade de la Tour : « Ne vous fiez jamais aux apparences ! »

Quant à la solidité, notre clocher, est encore, quoique vieux de près de quatre siècles, à toute épreuve.

Les œuvres de M. Charpentier. — Voici l'extrait du rapport présenté à l'Institut sur les envois de Rome en 1890 :

« Section de musique (rapport de M. Camille Saint-Saëns.

» M. Charpentier (2e année). — Une symphonie pittoresque et sentimentale en 5 parties.

» C'est une suite d'impressions de voyage, tableaux détachés que relie un commun sentiment de mélancolie.

» Cet envoi est des plus remarquables. L'auteur y montre un grand sentiment poétique, de l'originalité sans bizarrerie, de l'habileté dans la facture et dans le maniement des modulations, une grande ingéniosité peut-être excessive dans l'instrumentation.

»Ces défauts, s'il y en a, sont de ceux inhérents à la jeunesse et qu'on ne sauraient sans injustice lui être reprochés.

»M. Charpentier a utilisé dans sa symphonie plusieurs thèmes populaires : quand il manque de distinction, l'auteur sait adroitement les rattacher à l'art élevé par des recherches inattendues, par des finesses de haut goût. »

Nous souhaitons que l'œuvre de notre concitoyen sera exécutée à Tourcoing où sa *Didon* a obtenu un si légitime succès.

Les rôdeurs. — Deux jeunes filles qui se rendaient, il y a quelques jours, de grand matin, à leur travail, par la rue Latérale, presque déserte, ont été assaillies par deux individus. Après leur avoir porté plusieurs coups, ils leur enlevèrent leurs provisions et prirent la fuite à travers champs.

CONCERTS & SPECTACLES

Société de musique de Tournai. — Nous avons déjà annoncé le superbe concert intime que la *Société de musique de Tournai* donnera le 27 décembre, à huit heures du soir, en la salle des concerts place du Parc. Entr'autres œuvres, les chœurs de la *Société de Musique* exécuteront des fragments du *Requiem Allemand*, de J. Brahms; *Narcisse*, idylle antique de J. Massenet et trois œuvres inédites, *Noël*, les *Nuages* et le 1er acte d'*Esther* (tragédie de Racine), de M. Léon Jouret, professeur au Conservatoire Royal de Bruxelles.

Le Comité s'est assuré, en outre, le concours de Mme Neury-Mahieu, professeur de déclamation au Conservatoire de Bruxelles; de Mlle Marie Bourla, pianiste; et de M. Jacob, violoncelle-solo au théâtre de la Monnaie.

Toute personne étrangère à la ville, descendue chez un membre de la Société, sera admise à ce concert sur la présentation de ce membre.

Fanfare Delattre. — Par suite de circonstances indépendantes de la volonté de la Fanfare, il ne lui est pas possible de donner dans le courant de décembre, le concert annuel qu'elle se proposait d'offrir. Il aura lieu le 20 janvier prochain. La *Fanfare Delattre* s'occupe, dès maintenant, d'en préparer un autre, dont la date sera fixée ultérieurement.

Une soirée intime est offerte jeudi 25 courant (jour de la Noël). Cette soirée aura lieu au local de la Société, Grande-Rue, 184, *Café du Globe*. A l'issue de cette soirée, il y aura bal par souscription, organisé par les jeunes gens de la société.

L'Union des Trompettes qui a son siège chez M. Henri Delecke, 111, Grande-Rue, offrira, le dimanche 28 décembre prochain, à cinq heures et demie du soir, à ses membres honoraires et protecteurs, un concert vocal et instrumental, dont voici le programme :

1. *Wattrelot*, marche, Union des trompettes; 2. Marche aux Flambeaux, Union des trompettes; 3. *La voix des chênes*, romance pour baryton, M. C. Mulher; 4. *Je connais ton pays*, barcarole, pour ténor, M. H. Monbel; 4. Fantaisie variée pour piston sur *La Muette de Portici*, M. G. Bauwend; 6. Chansonnette comique, M. H. Follet ; 7. *Les Moines du Mont Saint Bernard*, duo, MM. C. Mulher et H. Monbel; 8. Fantaisie variée pour clarinette M. A. Lardinoy; 9. *Tapioca et Ducroquet*, grand duo comique, MM. H Follet et J. Duporte.

A l'issue du concert aura lieu un bal de famille.

« Lyre Roubaisienne ». — Cette société offre une soirée intime, à ses membres honoraires, le dimanche 28 décembre, à six heures du soir, en son local *Estaminet Lillois*, rue du Chemin de Fer. Voici le programme :

1. Chœur, Lyre Roubaisienne; 2. Gavotte pour piano, A. Bernard; 3 Mélodie pour baryton, G. Devo ; 4. Air varié pour piston, A. Inglebert; 5. Romance pour ténor, G. Griffon; 6. Chansonnette, Ch. Collin; 7. Fantaisie pour saxophone P. Janssens; 8. Romance, E. Leblanc; 9. Duo pour harmonica, Seys frères; 10. Scène comique, Th. Lepercq. — La Soirée sera suivie d'un grand bal.

Tourcoing. — Un concert sera offert, le dimanche 28 décembre, à six heures, par *Les Trouvères*, à leurs membres honoraires et à leurs familles, au local, *estaminet du Grand-Plaisir*, rue de la Latte. Voici le programme :

Première partie : *En Mer*, la Chorale ; Romance pour ténor, MM. Louis Gilbert : Air varié pour clarinette (Bender). J. Vanden Weghe ; Duo comique, A. Nys et J.-B. Hombecq; Monologue, récité par l'auteur, Gustave Descheerder ; *Les Buveurs*, grande scène d'imitations, Vaunel; *Les 36 Têtes*. ensier.

Deuxième partie : *Les Conspirateurs*, la Chorale ; Mélodie pour ténor, M. J.-B. Dumortier ; *Lucie de Lammermoor*, duo, MM. J Verbruysse et J. Vanden Weghe; *Marche des Pschutteux*, M. J.-B. Hombecq ; Romance pour basse, M. Vandenberghe ; Chansonnette comique, xx ; 7. *La Tour Eiffel* monologue, Suibac; Imitations, xxx.

M. Pigeard, chanteur comique des soirées de Roubaix-Tourcoing. (Dans son nouveau répertoire), *Un service d'Ami*, comédie en deux actes, par M. Gustave Descheerder. Personnages : M. Dubarbier, négociant, MM. G. Descheerder ; Baptiste, domestique, J.-B. Hombecq ; M. Duchemin, épicier, XX.; M. Dubosay, rentier, Arthur Nys. Le piano sera tenu par M. X.

A NOS LECTEURS

A l'occasion de la fête de Noël, nous nous sommes entendus avec l'administration du *Nord Illustré* pour offrir à nos lecteurs un numéro de Noël qui constitue une véritable prime.

Le Nord Illustré

NUMÉRO DE NOEL

que nous tenons à leur disposition contient plus de vingt gravures, dessins originaux, vignettes, etc.

Le texte en a été fourni par MM Henri Langlais, Pierre Duchesne, J. Danieau O. de la Deûle, Jules Duthil, Paul Amory, etc., etc.

Les dessins originaux sont dus à MM. Daniel Dave, D. Ghesquier, Dufour et Cell Too.

Ce numéro, qui publie entre autres choses le portrait des rédacteurs en chef des journaux quotidiens de l'arrondissement de Lille et un autographe de chacun d'eux, est mis en vente au prix de vingt cinq centimes.

Nous l'adresserons franco à tous ceux de nos lecteurs qui nous feront parvenir trente centimes en timbres-poste.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 24 décembre

Président : M. Hedde, vice-président.

Mauvais fils. — Charles Brayneel, de Wattrelos, s'est laissé aller contre son père à des violences regrettables : il allègue, pour s'excuser, que c'est parce qu'il avait été contrarié, dimanche dernier, en allant à la maison revêtir ses vêtements de dimanche contre ses habits de travail.

L'inculpé, qui n'a que dix-huit ans, aurait aussi frappé du tisonnier un voisin, suivant la déclaration de ce dernier.

Il est condamné à deux mois d'emprisonnement.

Rixe et rebellion à Tourcoing. — Dimanche dernier aussi à Tourcoing, les frères Speebrouck se trouvaient dans un estaminet tenu par la veuve Vaneste: là était déjà un jeune homme du nom de Comby, qu'ils voulurent contraindre à leur payer un verre. Comby refuse : on se dispute. La cabaretière et sa sœur interviennent. Barthélemy et Charles Speebrouck tombent dessus et font à la veuve Vaneste et à l'autre dame des blessures assez sérieuses.

Survient un agent de police auquel, à en croire sa déposition, les deux inculpés ont fait résistance.

De là deux délits : coups et blessures volontaires, rebellion.

A l'audience ils déclarent ne se rappeler aucun instant de la scène; ils étaient, paraît-il, dans un état d'ébriété assez avancé.

Les renseignements fournis sur eux les représentent comme n'étant pas mal notés.

Charles encourt un mois de prison et Barthélemy quarante jours.

Procès de presse. — Au rôle de cette audience revenait l'affaire Desmons contre *Le Lillois* qui avait été renvoyée à cette date, à la suite de l'appel interjeté du jugement sur la compétence.

M. Guillemin, substitut, annonce que la Cour de Douai vient de confirmer la décision du tribunal, mais que déjà le gérant du *Lillois* s'est pourvu en cassation contre l'arrêt.

La cause est de nouveau prorogée à un mois.

Si l'arrêt sur la compétence de la juridiction correctionnelle est cassé, M. Desmons, maire de Cysoing, aura à porter son action devant la Cour d'assises, si au contraire, il est maintenu, il sera plaidé devant les juges de Lille, au fond sur le caractère des propos diffamatoires. Car il n'a été discuté jusqu'ici que sur la compétence.

Nouveau procès contre « Le Lillois » intenté par M. Oscar Lemaire, courtier juré à Lille. — Dans le numero du 7 décembre dernier, paraissait en troisième page du journal *Le Lillois*, sous la rubrique : Tribune publique, une lettre qui n'était suivie d'aucune signature et dans laquelle l'auteur de la missive émettait certaines appréciations sur la personnalité de M. Oscar Lemaire, courtier-juré assermenté, à propos de sa récente nomination comme membre de la commission de ravitaillement.

M. Oscar Lemaire, se jugeant diffamé, a fait, quelques jours après la publication de l'article, envoyer une assignation au gérant du journal lequel, dans un numero suivant, avait fait paraître une rectification constatant que la bonne foi du journal avait été surprise et rendant hommage à la parfaite honorabilité de M. Lemaire qui avait été disait le journal, accepté comme courtier juré, grâce unique à ses capacités et à ses connaissances personnelles.

M. Lemaire ne se contente point de cet amendement : c'est pour cette raison que l'affaire en diffamation, par lui introduite, était appelée à l'audience de jour.

M. Maes, le gérant, qui était dans la salle du tribunal au début de l'audience, ne répond plus et a quitté le palais. Me Boyer-Chamard, son avocat habituel, qui était à la barre pour le défendre, explique que c'est par suite d'une erreur que son client n'est plus présent.

Le Tribunal prononce défaut contre Maes mais consent, sur l'observation de Me Boyer-Chamard à continuer l'affaire à huitaine pour la plaidoirie. C'est Me Basquin qui présentait la demande.

Il réclame contre le *Lillois* une condamnation très sévère, parce que l'auteur de la lettre a surtout cherché à nuire à la considération commerciale de son client.

M. le substitut Guillemin émet l'avis que si un déclinatoire était proposé par le *Lillois*, le tribunal correctionnel est parfaitement compétent pour connaître de l'action, quoique M. Oscar Lemaire ait été pris à partie dans la lettre, à raison de sa nouvelle qualité de membre de la commission de ravitaillement.

Nous croyons savoir que l'honorable défenseur du *Lillois* ne soulèvera pas d'incompétence; il se contentera de tâcher de démontrer le peu de gravité des articulations de l'auteur de la lettre, surtout après les rectifications produites.

Il paraît que, en fait le journal n'a pu donner le nom de l'écrivain de la lettre-réclame par M. Lemaire, parce qu'il ne connaît point la personne qui la lui a envoyée.

Me Conforme.